

l'an deux mil vingt -cinq
le quatorze octobre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,
LAMIRAL, MUNIER, PASSET

Date de convocation
7 OCTOBRE 2025

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DIOP a donné procuration à M. BONY
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme FLOHIC
Mme LE MOING a donné procuration à M. FOUILLOT
Mme MILON a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL
M. SANTINHO a donné procuration à M. CZEPCZAK

**Date d'affichage
de la convocation**
7 OCTOBRE 2025

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
21 OCTOBRE 2025

Mme CHARIERAS a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 13

Votants 19

OBJET : Tarifs du club ados

Mme la Maire propose à l'Assemblée de ne pas modifier les tarifs du club ados mais de modifier la périodicité de l'adhésion à compter du 1^{er} septembre 2026, à savoir que l'adhésion ne serait plus sur une année calendaire mais sur une année scolaire, afin de permettre aux jeunes, dès leur entrée en 6^{ème}, d'adhérer au club ados. Elle propose également de voter une dérogation aux adolescents inscrits en 2025 pour prolonger leur adhésion jusqu'au 31 août 2026, sans surcoût, afin de se mettre en accord avec la modification de la périodicité des adhésions soumise à l'approbation de l'Assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables au club ados comme suit pour une année scolaire :

Tranches	ADHÉSION ANNUELLE*		ADHÉSION** OCCASIONNELLE	
CERNAYSIENS				
	1 enfant	2 et +	1 enfant	2 et +
A	150€	135€/enfant	100€	90€/enfant
B	140€	126€/enfant	90€	81€/enfant
C	130€	117€/enfant	80€	72€/enfant
D	120€	108€/enfant	70€	63€/enfant

Mis en ligne le 21/10/2025 à 16h55

REÇU EN PREFECTURE
le 21/10/2025

Application agréée E-legalite.com

EXTERIEURS				
	1 enfant	2 et +	1 enfant	2 et +
A	195€	175€/enfant	130€	117€/enfant
B	182€	163€/enfant	117€	105€/enfant
C	169€	152€/enfant	104€	93€/enfant
D	156€	140€/enfant	91€	81€/enfant

* Couvrant les périodes d'ouverture du club ados pendant les vacances scolaires, samedis et soirées

** Couvrant uniquement les périodes d'ouverture du club ados pendant les vacances scolaires.

RAPPELLE les tranches du quotient familial applicables :

Tranches	Quotient familial
A	De 14 005,01 € et plus
B	De 11 205,01 € à 14 005,00 €
C	De 8000,01 € à 11 205,00 €
D	Moins de 8 000,00 €

PRECISE que le quotient familial est calculé de la manière suivante :

$$QF = \frac{\text{Revenu imposable}}{\text{Nombre de parts}}$$

DIT que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2026.

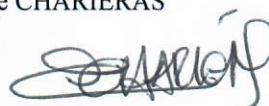
DECIDE qu'à titre exceptionnel les adolescents inscrits en 2025 verront leur inscription prolongée jusqu'au 31 août 2026 sans frais supplémentaires.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 21 octobre 2025

La Maire
Claire CHERET




La secrétaire de séance
Nadège CHARIERAS



Mis en ligne le 21/10/2025 à 16h55

REÇU EN PREFECTURE
le 21/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20251014-DCM2025_049